

INTERNATIONAL JOURNAL OF DIGITAL AND DATA LAW

REVUE INTERNATIONALE DE DROIT
DES DONNÉES ET DU NUMÉRIQUE



Vol. 1 - 2015

**IMODEV**
LES ÉDITIONS

ISSN 2553-6893

International Journal of Digital and Data Law
Revue internationale de droit des données et du numérique

Direction :
Irène Bouhadana & William Gilles

ISSN : 2553-6893

IMODEV
49 rue Brancion 75015 Paris – France
www.imodev.org
ojs.imodev.org

*Les propos publiés dans cet article
n'engagent que leur auteur.*

*The statements published in this article
are the sole responsibility of the author.*

Droits d'utilisation et de réutilisation

Licence Creative Commons – Creative Commons License -



Attribution

Pas d'utilisation commerciale – Non Commercial

Pas de modification – No Derivatives

À PROPOS DE NOUS

La **Revue Internationale de droit des données et du numérique (RIDDN)/ the International Journal of Digital and Data Law** est une revue universitaire créée et dirigée par Irène Bouhadana et William Gilles au sein de l'IMODEV, l'Institut du Monde et du Développement pour la Bonne Gouvernance publique.

Irène Bouhadana, docteur en droit, est maître de conférences en droit du numérique et droit des gouvernements ouverts à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne où elle dirige le master Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts au sein de l'École de droit de la Sorbonne. Elle est membre de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). Elle est aussi fondatrice et Secrétaire générale de l'IMODEV.

William Gilles, docteur en droit, est maître de conférences (HDR) en droit du numérique et en droit des gouvernements ouverts, habilité à diriger les recherches, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne où il dirige le master Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts. Il est membre de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). Il est aussi fondateur et Président de l'IMODEV.

IMODEV est une organisation scientifique internationale, indépendante et à but non lucratif créée en 2009 qui agit pour la promotion de la bonne gouvernance publique dans le cadre de la société de l'information et du numérique. Ce réseau rassemble des experts et des chercheurs du monde entier qui par leurs travaux et leurs actions contribuent à une meilleure connaissance et appréhension de la société numérique au niveau local, national ou international en analysant d'une part, les actions des pouvoirs publics dans le cadre de la régulation de la société des données et de l'économie numérique et d'autre part, les modalités de mise en œuvre des politiques publiques numériques au sein des administrations publiques et des gouvernements ouverts.

IMODEV organise régulièrement des colloques sur ces thématiques, et notamment chaque année en novembre les *Journées universitaires sur les enjeux des gouvernements ouverts et du numérique / Academic days on open government and digital issues*, dont les sessions sont publiées en ligne [ISSN : 2553-6931].

IMODEV publie deux revues disponibles en open source (ojs.imodev.org) afin de promouvoir une science ouverte sous licence Creative commons **CC-BY-NC-ND** :

- 1) la *Revue Internationale des Gouvernements ouverts (RIGO)/ International Journal of Open Governments* [ISSN 2553-6869] ;
- 2) la *Revue internationale de droit des données et du numérique (RIDDN)/ International Journal of Digital and Data Law* [ISSN 2553-6893].

ABOUT US

The **International Journal of Digital and Data Law / Revue Internationale de droit des données et du numérique (RIDDN)** is an academic journal created and edited by Irène Bouhadana and William Gilles at IMODEV, the Institut du monde et du développement pour la bonne gouvernance publique.

Irène Bouhadana, PhD in Law, is an Associate professor in digital law and open government law at the University of Paris 1 Panthéon-Sorbonne, where she is the director of the master's degree in data law, digital administrations, and open governments at the Sorbonne Law School. She is a member of the Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). She is also the founder and Secretary General of IMODEV.

William Gilles, PhD in Law, is an Associate professor (HDR) in digital law and open government law at the University of Paris 1 Panthéon-Sorbonne, where he is the director of the master's degree in data law, digital administration and open government. He is a member of the Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). He is also founder and President of IMODEV.

IMODEV is an international, independent, non-profit scientific organization created in 2009 that promotes good public governance in the context of the information and digital society. This network brings together experts and researchers from around the world who, through their work and actions, contribute to a better knowledge and understanding of the digital society at the local, national or international level by analyzing, on the one hand, the actions of public authorities in the context of the regulation of the data society and the digital economy and, on the other hand, the ways in which digital public policies are implemented within public administrations and open governments.

IMODEV regularly organizes conferences and symposiums on these topics, and in particular every year in November the Academic days on open government and digital issues, whose sessions are published online [ISSN: 2553-6931].

IMODEV publishes two academic journals available in open source at ojs.imodev.org to promote open science under the Creative commons license **CC-BY-NC-ND**:

- 1) the *International Journal of Open Governments/ la Revue Internationale des Gouvernements ouverts (RIGO)* [ISSN 2553-6869] ;
- 2) the *International Journal of Digital and Data Law / la Revue internationale de droit des données et du numérique (RIDDN)* [ISSN 2553-6893].

COMMENT L'OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES CONTRAINT L'ÉTAT À FOCALISER SES INVESTISSEMENTS POUR REEMPLIR SES NOUVELLES MISSIONS

par **Denis BERTHAULT**, Directeur du développement des contenus en ligne, LexisNexis.

Au cours de l'année 2015, Benoît Thieulin, alors président du Conseil national du numérique¹, expliquait que le numérique a longtemps été considéré comme « une révolution médiatique », puis comme « une nouvelle économie » avant de comprendre en 2015 « que c'était un phénomène général de transformation de la société, qui n'épargnera aucun secteur ni aucun leader établi »². Gilles Babinet, le digital champion français auprès de la commission européenne, relevait de son côté que la révolution digitale est souvent résumée à sa dimension technologique alors que « c'est avant tout un nouveau modèle de management qui permet l'innovation, la créativité et la prise de risque avec moins de hiérarchie. »³ Cette révolution s'applique aussi à l'administration et aux données qu'elle produit.

La mutation numérique de l'État progresse et s'accélère basculant sur son passage de nombreuses certitudes, hiérarchies, organisation, gouvernance... Le numérique, qui impose de la transversalité, du collaboratif et du partage, s'oppose à l'histoire même de l'administration française héritée du modèle napoléonien. Et pourtant, l'appareil réglementaire du 21 septembre 2015⁴ renforce et organise les missions du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et concentrent dans sa main de nombreux pouvoirs, dont certains essentiels pour les données publiques.

On pense évidemment à Etalab chargée de « coordonner les actions des administrations de l'État et leur apporte son appui pour faciliter la diffusion et la réutilisation de leurs informations publiques », à un niveau interministériel. Mais il faut aussi ajouter la création du poste d'Administrateur général des données et la nouvelle DINSIC qui regroupe en réalité 6 composantes : le RIE (Réseau interministériel de l'État), la DISIC (Direction

¹ Depuis le 8 février 2016, il a été remplacé par Mounir Mahjoubi comme président du CNNum.

² <http://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/021579824441-numerique-pourquoi-2015-est-un-grand-cru-pour-la-france-1187704.php>.

³ <http://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/021579823941-gilles-babinet-les-entreprises-francaises-sont-encore-trop-timorees-1187703.php?xxDp4EeL3r3Pu8k4.99>

⁴ Décret n° 2015-1165 du 21 septembre 2015 relatif au secrétariat général pour la modernisation de l'action publique – Arrêté du 21 septembre 2015 portant organisation du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique.

interministérielle des systèmes d'information et de communication), le service d'administration numérique du SGMAP, Etalab (la mission chargée de l'open data), l'Administrateur général des données et l'incubateur de start-up d'État.

De même, la très récente création d'un poste de conseiller « ouverture des données et transformations numériques de l'action publique » auprès du ministre de l'Économie numérique démontre que la problématique des données publiques s'insère dans le mouvement plus large de la modernisation de l'État et de l'évolution de ses missions. Il en va de même avec le projet *France Connect* qui un exemple réussi de mutualisation et démontre que l'État, lui aussi, peut être agile.

Enfin, les dispositions de la future loi Lemaire sur le « service public de la donnée » et la mise à disposition des données par défaut vont créer un immense appel d'air et une demande phénoménale de données à laquelle le Gouvernement n'a pas les moyens budgétaires de répondre.

Dans ce nouveau contexte, il faut penser l'économie de la donnée au futur et réussir cette nouvelle révolution qui impacte les tréfonds de l'administration : investigations internes pour savoir qui fait quoi, l'audit technologique, la définition des stratégies, le choix des normes et standards des données, la coopération avec des écosystèmes endogènes (les autres administrations, les collectivités territoriales) et exogènes (associations, développeurs, start-up...). Il faut donc faire des choix, définir des priorités, bref, mécontenter...

§ 1 – L'ÉTAT, LES MINISTÈRES, LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET LEURS DONNÉES

Les décideurs politiques et administratifs commencent à mesurer combien il est difficile de « sortir » les données utilisées par l'administration dans ses missions quotidiennes. Cela s'est encore vérifié lors des débats parlementaires du SNIIRAM, la gigantesque base de données préexistante de l'Assurance maladie dont l'ouverture était possible... moyennant de nombreuses adaptations. Ainsi, la conclusion devient simple : diffuser en *open data* coûte cher, pour des retours sur investissement modérés.

§ 2 – POURQUOI EST-CE SI CHER ?

Parce que les données utilisées par l'État sont la plupart du temps des collections ou des empilages de documents, souvent non organisés, donc inexportables, *a fortiori* en open data. Au contraire : tout a été fait depuis des années pour les garder verrouillées. Aussi, tout un travail préparatoire s'impose pour décrire et organiser ces données éparses inexploitable qui, avec le « contexte métier » dans lequel elles ont été produites, leur donnent un potentiel de réutilisation infini. Ce n'est qu'une fois ce travail préalable réalisé

qu'il sera possible d'apporter le niveau d'anonymisation en fonction des besoins de réutilisation.

Et d'ailleurs, disposer de données, c'est bien, mais pouvoir les utiliser/réutiliser, c'est mieux. Souvent, l'ouverture des données publiques est considérée comme une mise à disposition artisanale, « à la pièce », de données, même si ces dernières appartiennent au même corpus. Or, pour pouvoir traiter, analyser et exploiter les données à l'échelle industrielle et de manière globale, la création préalable (ou a posteriori, mais c'est plus coûteux) d'un corpus organisé sous forme d'ontologie (ou de base de données) est indispensable, que la donnée provienne d'un traitement de texte, d'un capteur ou d'une application mobile. C'est la raison pour laquelle une base de données normée est nécessaire, car elle joue, de fait, un rôle central. Face au déluge de données qui s'annonce, la nécessité de les modéliser, dès la conception des données, sous forme d'ontologie (5) est indispensable.

L'État doit donc se professionnaliser dans l'ouverture des données et mieux prendre en compte les données dont il peut entrevoir avec certitude qu'elles seront réutilisées.

Les réutilisateurs professionnels, rassemblés au sein du GFII, souhaitent qu'au-delà des données de transparence démocratique, l'État se focalise sur deux types de données : les données pivots et les données à fort potentiel de réutilisation.

§ 3 – LES DONNEES PIVOTS

Les « données pivot » ou « données de référence » sont des données considérées comme identifiantes, par l'administration ou par l'usage, pour nommer ou identifier des produits, des entités économiques, des territoires ou des acteurs (personnes physiques et morales). Ces référentiels sont indispensables pour lier des bases de données de nature hétérogène et construire tout nouveau service intégré au web des données (Linked Open Data). Un format ouvert spécifique à chaque type de donnée devrait obligatoirement être utilisé, tout en laissant la possibilité de publier également selon certains formats propriétaires très usités. Ces formats ouverts devraient être documentés et stables, toute modification de format devant être précédée de procédures de concertation éliminant tout imprévu pour les réutilisateurs. Les formats de diffusion devraient s'appuyer, autant que possible, sur les normes internationales en vigueur dans les différents métiers, en particulier les normes ISO ou du W3C.

Ces données devraient être ouvertes et mises à disposition gratuitement. Les lots de données devraient être exhaustifs par rapport au domaine décrit. La pérennité et la périodicité de la fourniture des données et de leurs éventuelles mises à jour devraient être garanties, ainsi que la traçabilité des traitements du producteur initial jusqu'à la diffusion.

Une réflexion doit également être menée au niveau international. De nombreux référentiels sont en effet réalisés par des organismes internationaux auxquels participe activement la France.

L'ouverture et la diffusion gratuite de ces données pivots doivent également être organisées et la France peut agir efficacement pour initier ce mouvement. Ces référentiels concernent de nombreux secteurs comme le domaine culturel (ISNI, ISSN, ISBN) ou le domaine de la santé (nomenclature SNOMED CT couvrant tous les champs de la médecine humaine et vétérinaire). Cette initiative mettrait une nouvelle fois la France à la pointe de l'innovation dans le domaine de la diffusion des informations publiques. En annexe sont reportées, une liste de ces données pivot, par secteur.

§ 4 – ÉLARGIR LE PERIMETRE DES DONNEES REUTILISABLES

À l'exception de l'intégration limitée des données détenues par les établissements culturels, le périmètre de la réutilisation visé par la Directive n'a pas subi de modification sensible. À l'occasion des textes d'application de la loi Valter (et, peut-être, de la loi Lemaire), il est nécessaire d'identifier les types d'informations qui, dans le cadre des missions de service public, sont utiles à la vie économique et doivent par conséquent entrer dans le champ de la réutilisation. Une liste de ces données a été constituée et est disponible en ligne.

§ 5 – ACCOMPAGNER L'OUVERTURE

Certaines de ces données demandent des traitements spécifiques préalables à leur ouverture. De nombreux jeux de données restent aujourd'hui inaccessibles, car les établissements publics ne bénéficient pas des budgets suffisants pour les mettre à disposition dans des formats lisibles par machine. Dans ces cas spécifiques, il serait souhaitable qu'un régime dérogatoire soit mis en place afin de permettre l'investissement qui rendra ces données accessibles⁵. Le périmètre de l'investissement pris en compte pour l'établissement d'un tarif devrait se limiter strictement aux traitements spécifiques et au développement de plateformes allant au-delà d'une simple mise à disposition des données produites dans le cadre de la mission de service public. Ainsi, les coûts pouvant être pris en compte pour définir l'assiette devraient être clairement définis : licence des logiciels utilisés spécifiquement pour l'anonymisation, l'exportation ou la conversion des données, adaptation de la base de données notamment pour l'exportation des données, améliorations/accroissement des capacités d'hébergement (hardware), infrastructures réseaux.

CONCLUSIONS

La bataille des données est une bataille stratégique et risquée : elle concerne la position de la France vis-à-vis des autres pays, de

⁵ Dir. 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 modifiant la directive 2003/98/CE concernant la réutilisation des informations du secteur public, art. 6-2b – transposé par L. n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public, art. 5.

l'administration nationale ou locale face à d'autres administrations nationales ou locales, de l'administration vers les collectivités territoriales (et réciproquement) et de cet ensemble vers le monde de l'entreprise ou associatif. L'État doit focaliser ses investissements en fonction de nombreux critères, dont ses besoins propres ne doivent pas être exclus. Il doit aussi se dépêcher : si le secteur public ne réussit pas à créer ou diffuser certaines bases de données, ou qu'elles n'ont pas le niveau de qualité attendu, le risque est grand que le secteur privé trouve des alternatives (3). En effet, le besoin est si prégnant pour tout un ensemble de professionnels (banques, assurances, industrie pharmaceutique, transport...) qu'ils se contenteront de bases de données de moindre qualité, non officielles, mais disponibles. C'est en train de devenir le cas pour les statistiques publiques en matière de chômage avec le « baromètre de l'emploi en France » créé par la société américaine Automatic Data Processing (ADP) qui concurrence l'INSEE, la Dares (le service statistique du ministère du Travail) et Pôle emploi (4). Il est enfin indispensable, quand les données font l'objet d'une tarification, de garder à l'esprit qu'il est possible, comme c'est le cas des données météorologiques concernant la France, de les obtenir via d'autres offices météorologiques européens à des conditions beaucoup plus avantageuses. Le dumping de la donnée existe aussi...

ANNEXE : EXEMPLES DE DONNEES PIVOTS

Données géographiques

Libellé	Nature des données	Organisme producteur	Lot de données	Argumentaire pour l'ouverture	Méta données	Formats souhaités	précision de localisation	Services souhaités	Actualisation
Adresses	Géoloc	Communes, La Poste, INSEE, IGN	Unifier différentes sources concurrentes et hétérogènes	Référence pour les services à domicile, la sécurité et toutes activités	Type INSPIRE	Format unique (INSPIRE)	décamétrique	Téléchargement service de type OpenLS	quotidienne
Noms de lieux	Géoloc	Communes, IGN	Référentiel géographique à grande échelle (RGE)	Référence pour les services à domicile, la sécurité et toutes activités	type INSPIRE	Format unique (INSPIRE)	décamétrique	Téléchargement WMS, WFS, WMTS	quotidienne
Limites de communes et limites corrélées (EPCI, arrondissements, départements, régions...)	Géoloc	Communes, cadastre, IGN	Unifier les sources concurrentes	Référence pour les zonages administratifs	type INSPIRE	Format unique (INSPIRE)	métrique et décimétrique dans le domaine urbanisé	Téléchargement WMS, WFS, WMTS	cohérente avec l'information légale (décrets)
Zones de compétences administratives (juridictions, carte scolaire...)	Géoloc	Ministères	Formater les informations existantes	Informations administratives de référence	type INSPIRE	Format unique (INSPIRE)	Selon la nature des informations	Téléchargement WMS, WFS, WMTS	annuelle
IRIS	Géoloc	INSEE — IGN	Diffusion payante existante	Indispensable à l'utilisation cohérente des informations statistiques	type INSPIRE	Format unique (INSPIRE)	métrique	Téléchargement WMS, WFS	annuelle

Données entreprises et organismes

Libellé	Nature des données	Organisme producteur	Lot de données	Argumentaire pour l'ouverture	Formats souhaités	Services souhaités	Actualisation
Combinaison de : SIREN, adresse, raison sociale, forme juridique	Personnes morales, Entrepreneurs individuels.	INSEE	Base SIRENE, JO-ASSOCIATION	Données pivots pour la gestion des informations sur les personnes morales et/ou entrepreneurs individuels.	XML	Téléchargement OpenL	Quotidienne
Siret (Siren + NIC)	Personnes morales, Entrepreneurs individuels.	INSEE	Base SIRENE, JO-ASSOCIATION	Données pivots pour la gestion des informations sur les personnes morales et/ou entrepreneurs individuels.	XML	Téléchargement OpenL	Quotidienne
RNA	Personnes morales associatives.	Préfectures	Registre national des associations à constituer par défaut JO ASSOCIATION (pas complet, mais unique)	Données pivots pour la gestion des informations sur les personnes morales associatives loi 1901.	XML	Téléchargement OpenL	Quotidienne
TVA Intracommunautaire et SIREN	Personnes morales, Entrepreneurs individuels.	Douanes (DGDDI)	Base SIRENE/N° de TVA Intracommunautaire	Données pivots pour la gestion des informations sur les personnes morales et/ou entrepreneurs individuels.	XML	Téléchargement OpenL	Quotidienne
Numéro CHORUS	comptabilité publique, pour identifier une administration						

Données de santé

Libellé	Nature des données	Organisme producteur	Lot de données	Argumentaire pour l'ouverture	Métadonnées	Formats souhaités	Précision de localisation	Actualisation
Professionnels paramédicaux ADELI	Identifiant, caractéristiques professionnelles, mode d'exercice, structure...	ARS-DREES	complet par profession	Nécessaire pour services d'orientation des citoyens et des professionnels, analyses... Des données sont ouvertes, mais revoir conditions et limitations	Profession, région, mode d'exercice — voir documents, nomenclatures (programme RASS ASIP)	XML	adresse	En permanence
Professionnels médicaux FNPS->RPPS	Identifiant, caractéristiques professionnelles, mode d'exercice, structure...	Ordres, CNAMTS, ASIP	complet par profession	Nécessaire pour services d'orientation des citoyens et des professionnels, analyses... Des données sont ouvertes, mais revoir conditions et limitations	Profession, région, mode d'exercice — voir documents, nomenclatures (programme RASS ASIP)	XML	adresse	En permanence
Répertoire des établissements pharmaceutiques	Entreprises pharmacie	ANSM		tous services étude du secteur, marché, transparence citoyens	Département, activité	XML	adresse	En permanence
Nomenclature médecine humaine et vétérinaire SNOMED CT	Tentative de terminologie clinique totale de la santé	IHTSDO		Terminologie intermédiaire pivot et pour codage Demande ouverture internationale				

Données des collectivités

Libellé	Nature des données	Organisme producteur	Lot de données	Argumentaire pour l'ouverture	Formats souhaités	Services souhaités	Actualisation
Combinaison de : SIREN, adresse, raison sociale, forme juridique	Personnes morales, Entrepreneurs individuels.	INSEE	Base SIREN, JO-ASSOCIATI ON	Données pivots pour la gestion des informations sur les personnes morales et/ou entrepreneurs individuels.	XML	Téléchargement OpenL	Quotidienne
Siret (Siren + NIC)	Personnes morales, Entrepreneurs individuels.	INSEE	Base SIREN, JO-ASSOCIATI ON	Données pivots pour la gestion des informations sur les personnes morales et/ou entrepreneurs individuels.	XML	Téléchargement OpenL	Quotidienne
TVA Intracommunautaire et SIREN	Personnes morales, Entrepreneurs individuels.	Douanes (DGDDI)	SIREN/N° de TVA Intracommunautaire	Données pivots pour la gestion des informations sur les personnes morales et/ou entrepreneurs individuels.	XML	Téléchargement OpenL	Quotidienne
Numéro HELIOS	Identifiant d'une collectivité territoriale dans le système informatique de l'État dédié au secteur public local.	Ministère des Finances (DGFiP)		Données pivots pour l'intégration des données comptables des collectivités territoriales	XML	Téléchargement OpenL	Quotidienne

Données environnementales

Libellé	Organisme producteur	Lot de données	Argumentaire pour l'ouverture	Méta données	Formats souhaités	précision de localisation	Services souhaités	Actualisation
Zones protégées environnementales	Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)	Base des sites protégés de l'INPN (inventaire national du patrimoine naturel)	Connaissance partagée des zones naturelles à protéger	type INSPIRE	Format unique (INSPIRE)	métrique ou décimétrique selon la nature des informations	Téléchargement, WMS, WFS, WMTS	cohérente avec l'information légale (décrets et arrêtés)

Données de transport

Libellé	Nature des données	Organisme producteur	Lot de données	Argumentaire pour l'ouverture	Formats souhaités	précision de localisation	Services souhaités	Actualisation
Point d'accès aux réseaux de transport	Ponctuels ou objets complexes géoréférencés	400 autorités organisatrices de transport (AOT) et 3000 opérateurs de transport	régionaux et nationaux ou par grands opérateurs (RFF, SNCF, RATP)	Nécessaires au calcul d'itinéraires multimodaux		NETEX, INSPIRE	Métrique	Téléchargements, wfs, georss
Zones tarifaires de transport et identifiant trajet	géolocalisé	400 autorités organisatrices de transport (AOT) et 3000 opérateurs de transport	Données hétérogènes à intégrer dans un service mutualisé.	Information des usagers — favoriser les parcours intermodaux et la substitution des transports collectifs à l'automobile.		NETEX	Selon la nature des informations	Téléchargements, wfs, georss
Périmètres de transport urbain	Périmètres des agglomérations desservies	Environ 200 agglomérations urbaines	Lot de données France entière	Analyse des dessertes d'agglomérations urbaines		INSPIRE		
Accessibilité PMR	Information PMR pour les transports	400 AOT	Par région et France entière	Contrôle de légalité ; services aux PMR		NETEX		

Données culturelles

Libellé	Nature des données	Organisme producteur	Lot de données	Argumentaire pour l'ouverture	Métadonnées	Formats souhaités	Services souhaités
Bases vocabulaires de la base Patrimoine (Mérimée, Palissy, Mémoire, Auteur)	Vocabulaire auteur et thesaurus	Ministère de la Culture		Jeu de données de référence vers les données patrimoniales : la base Archi-XX	Répertoire des auteurs - - Thesaurus (types d'édifices et types d'objets) communs aux bases Mérimée, Palissy et Mémoire	XML, RDF	Accès via une URI pérenne ; récupération dans des formats structurés
Thésaurus iconographique Garnier	Thésaurus iconographique des musées	Ministère de la Culture		Thésaurus utilisé pour l'indexation des documents iconographiques des musées français, en particulier dans la base Joconde.	Thésaurus des sujets représentés	XML, RDF	Accès via une URI pérenne ; récupération dans des formats structurés
Référentiels auteur de la base Joconde	Auteurs (personnes, organisations)	Ministère de la Culture	Plus de 30 000 auteurs	Référentiel d'auteurs permettant d'accéder aux ressources des musées de France.	Répertoire des auteurs	XML, RDF	Récupération dans des formats structurés.
ISNI	Identifiant international normalisé (ISO)	Agence internationale ISNI — BnF Agence d'enregistrement	7 millions d'identités publiques	Les données sont déjà accessibles en RDF et XML par négociation de contenu et sous Open License	Identifiants des identités publiques (personnes et organisations).	XML, RDF	Ouvrir un dump complet de données publiques Objectif : ouvrir un dump complet de données en RDF ou XML et en Open data.
ISSN	Identifiant international normalisé (ISO)	ISSN International Center — Attribution par le Centre ISSN France pour les publications en séries éditées en France.		Permettre l'échange des publications périodiques, pour l'ensemble des publications (françaises et étrangères) . Favoriser l'interopérabilité dans le secteur du livre (bibliothèques, éditeurs, diffuseurs).	Identifiant des publications en séries (périodiques, collections éditoriales).	XML, RDF	